

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2024

N°2025/01/16/11-OBJET : Réaménagement partiel de l'espace Agora-Alpilles : adoption du coût prévisionnel de l'opération et demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre de l'aide aux travaux de proximité.

Le seize janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, Marc FUSAT, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, Emilie GERMAIN Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Patrick LAFFITTE, Sébastien THOMAS, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Thierry FABRE et Laurent JUGLARET

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Fabienne CITI à Christine GARCIN-GOURILLON

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Christine GARCIN-GOURILLON

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CALLET

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Rapporteur fait part à l'assemblée de la volonté de la commune de poursuivre les travaux de restructuration de certains espaces sur la commune. Par délibération n° 2024/03/28/10 du conseil municipal du 28 mars 2024, il a été décidé de procéder à des travaux de restructuration partielle de l'espace Agora-Alpilles par la création d'un lien fonctionnel et architectural entre les équipements sportifs existants adjacents et l'oliveraie située au sud du bâtiment d'AGORA pour un cout estimé des travaux de 89.600€ HT et il avait été également décidé de solliciter du Conseil Départemental 13 une subvention au titre de l'aide aux travaux de proximité à hauteur de 70%.

N'ayant pas eu de réponse au 31 décembre dernier, il y a lieu de délibérer de nouveau dans les mêmes conditions et de solliciter de nouveau le conseil départemental 13.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **Considérant** la nécessité de procéder aux travaux de réaménagement partiel de l'espace Agora-Alpilles,

ADOpte le coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 89.600€ HT

ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-après :

- Coût prévisionnel du projet : 89.600€ HT
- Subvention Conseil Départemental 13 au titre de l'aide aux travaux de proximité (70% plafonné à 85.000€) : 59.500€
- Autofinancement commune de Maussane les Alpilles : 30.100€ TVA en sus

SOLLICITE du Conseil Départemental 13 la subvention correspondante au titre de l'aide aux travaux de proximité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

Publication sur le site de la mairie le :

Secrétaire de séance,
Marie-Pierre CALLET

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ